

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDE

- Article 1 :** L'Unité de Service intitulée US 55 « Accélérateur de recherche technologique - ARNm » est créée
- Article 2 :** L'Unité sera administrativement rattachée à la délégation régionale du Grand-Ouest
- Article 3 :** Madame Chantal PICHON est nommée de Directrice de l'unité pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2025.
- Article 4 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

*